

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1290

présenté par

M. Damien Girard, Mme Chatelain, Mme Catherine Hervieu, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Gustave, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Défense »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	500 000 000
Équipement des forces	500 000 000	0
TOTAUX	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport d'information N°1564 « De la professionnalisation à l'hybridation, pour une transformation de notre défense » des députés Thomas Gassilloud et Damien Girard souligne l'importance des frégates polyvalentes de 1^{er} rang pour défendre le groupe aéronaval français et attaquer l'adversaire qui constituent l'ossature de la Marine nationale.

Leur format théorique est fixé depuis le Livre Blanc de 2013 à 15 frégates de 1^{er} rang. Or, Sébastien Lecornu a reconnu comme ministre des Armées en février 2025 la nécessité d'une cible de 18 frégates de 1^{er} rang, un objectif que partagent les rapporteurs.

En effet, le format actuel conduit mobilise des bâtiments n'étant pas de véritables navires de 1^{er} rang (classe La Fayette) en attente des réceptions des Frégates de Défense et d'Intervention. En outre, la conduite des opérations avec 15 frégates de 1^{er} rang demande une optimisation maximaliste qui constitue une vulnérabilité en cas de conflit de haute intensité et entrave la préservation des compétences opérationnelles et la fidélisation des personnels.

Dans un contexte de conflictualisation croissante des espaces maritimes, les rapporteurs proposent donc de porter à 18 frégates de 1^{er} rang le format théorique de la Marine nationale afin de prévenir le risque d'une rupture capacitaire susceptible de porter atteinte à la sécurisation des voies maritimes, au signalement stratégique et à la sécurisation de la dissuasion française.

Les coûts d'une telle augmentation peuvent être maîtrisés tout en soutenant l'activité de la Base Industrielle et Technologique de Défense, notamment à Lorient, par une logique de production de « coques blanches » pouvant être déviées vers l'exportation en cours de production ou prélevés sur les forces opérationnelles. Ce « modèle italien » d'exportation est susceptible de renforcer la compétitivité à l'export de la BITD française et la soutenabilité de l'évolution de l'objectif capacitaires de navires de premier rang.

Le présent amendement vise donc à porter cette proposition des deux rapporteurs en ponctionnant 500 millions d'euros en AE et CP à l'action 4 « Politique immobilière » du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » au bénéfice de l'action 9 « Engagement et combat » du programme 146 « Équipement des forces ».

Les signataires appellent le Gouvernement à lever le gage et soulignent que cette mesure peut être financée par plusieurs propositions issues du rapport d'information (transformation de Sentinelle, fin du Service National Universel...), la logique de « coques blanches » et un effort budgétaire modéré.